

TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur ---	Texte de la proposition de loi n°362 relative à l'édification d'un monument au mont Valérien portant le nom des résistants et des otages fusillés dans les lieux de 1940 à 1944 ---	Conclusions de la Commission ---
	<p data-bbox="758 761 869 795">Article 1^{er}</p> <p data-bbox="598 828 1037 918">Il est édifié un monument dans les lieux dits « la Clairière des fusillés » au mont Valérien.</p> <p data-bbox="598 952 1037 1075">Sur ce monument sont gravés les noms de ceux qui donnèrent en ce lieu leur vie pour la France et la liberté.</p>	<p data-bbox="1212 761 1332 795">Article 1^{er}</p> <p data-bbox="1165 828 1380 862">Sans modification.</p>
	<p data-bbox="782 1164 845 1198">Art. 2</p> <p data-bbox="598 1232 1037 1299">Le coût du monument est couvert par une souscription nationale.</p>	<p data-bbox="1236 1142 1300 1176">Art. 2</p> <p data-bbox="1165 1209 1380 1243">Sans modification.</p>